



COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT DENIS  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 3 novembre 2025

---

Membres présents : Mme Peggy PHARISIEN, M. Michel BAZHERBE, M. Philippe VANACKER, M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD, M. Daniel SZAINSKA, M. Marc RABOT, M. Philippe IMBERT, M. Basson PHAM, Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA, Mme Catherine DESMAREST, M. Patrick RAOULT, Mme Isabelle MESBAH

Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Sayah NEBBOU a donné pouvoir à Mme Peggy PHARISIEN
- M. Jimmy PETIT a donné pouvoir à M. Philippe VANACKER

Heure d'ouverture de séance : 19h30

Le public est présent. Madame le Maire rappelle que le public n'est pas autorisé à intervenir sous peine d'expulsion. La séance débute selon l'ordre du jour.

---

## **1 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SDESM**

**Rapporteur : M. Michel BAZHERBE**

**Vu** les articles R2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'indice de revalorisation des BTP publié au Journal Officiel (taux applicable : 57,70 %),  
**Vu** l'indice de base fixé à 153 €,  
**Vu** que la commune compte moins de 2 000 habitants,

Le montant maximal de la redevance applicable est de **241 €** (soit 153 € x 1,577), arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L2322-4 du CG3P.

### **Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** le montant de la redevance pour l'année 2025.

### **Résultat du vote :**

- **Pour** : 14 voix
  - **Contre** : 0
  - **Abstention** : 0
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
-

## **2 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GRDF**

**Rapporteur : M. Philippe IMBERT**

**Vu** l'article R2333-114 du CGCT, modifié par décret n° 2007-606 du 25 avril 2007,  
**Vu** l'état des sommes dues établi par GRDF pour l'année 2025,  
**Considérant** que la redevance concerne l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz,

Il est proposé de valider la redevance 2025 pour un montant de **307 €**, qui sera imputée au compte 7032323.

### **Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** la redevance d'occupation par GRDF pour l'exercice 2025.

### **Résultat du vote :**

- **Pour** : 14 voix
  - **Contre** : 0
  - **Abstention** : 0
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **3 – RESTAURATION SCOLAIRE – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC VILLENEUVE-LE-COMTE**

**Rapporteur : M. Philippe VANACKER**

**Objet** : reconduction du groupement pour la fourniture des repas et goûters en restauration scolaire et périscolaire, avec la commune de Villeneuve-le-Comte.

### **Contexte :**

- Mutualisation en place depuis 2015
- Environ 130 repas/jour et 37 goûters/jour pour ~140 enfants
- Livraison en liaison froide
- Échéance actuelle : 1er septembre 2026
- Gain de compétitivité grâce à l'effet de volume (20 000 repas/an pour notre commune)

### **Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE** l'adhésion au groupement de commande et le lancement d'une nouvelle consultation conjointe.

**Délibération :**

- **Pour** : 14 voix
  - **Contre** : 0
  - **Abstention** : 0
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **4 – ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTÉ DES AGENTS**

**Rapporteur : Mme Peggy PHARISIEN**

**Vu** la réforme sur la protection sociale complémentaire des agents publics,  
**Vu** la proposition du Centre de Gestion de Seine-et-Marne et de la MNT,  
**Considérant** la nécessité de mettre en place un contrat de participation santé à compter du **1er janvier 2026**,

Il est proposé que la commune **participe à hauteur de 30 €/mois/agent**, la couverture finale étant choisie librement par chaque agent.

**Précision :**

- Intégration budgétaire en 2026
- Choix de la MNT, adaptée au profil des agents (majoritairement jeunes avec enfants)

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** l'adhésion à la convention avec le Centre de Gestion – MNT  
**AUTORISE** la participation financière de la commune à hauteur de 30 €/mois/agent à compter du 1er janvier 2026.

**Délibération :**

- **Pour** : 14 voix
  - **Contre** : 0
  - **Abstention** : 0
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

**Question n°1 – Mme Catherine DESMAREST**  
**Objet : Réfection du bureau de Mme le Maire**

Mme Desmarest interroge la municipalité sur le coût engagé pour les travaux de réfection du bureau de Mme le Maire.

**Réponse de Mme le Maire :**

Le montant total de la réfection du bureau s'élève à 1 100 euros TTC. Cette somme concerne uniquement les travaux de peinture.

Le mobilier (armoires, bureaux, etc.) a été intégralement récupéré dans les locaux municipaux.

Mme le Maire tient à remercier les agents municipaux pour leur implication dans le montage et l'aménagement, et précise avoir conservé le lustre d'époque dans un souci de sobriété.

---

**Question n°2 – Mme Catherine DESMAREST**

**Objet : Combien y a-t-il de procès en cours impliquant la municipalité ?**

**Réponse de Mme le Maire :**

Mme le Maire rappelle qu'il y a deux affaires en cours, concernant directement Mme Desmarest et M. Raoult, qui ont dépassé les frais de formation et ont ensuite assigné la commune en justice, car ils n'ont pas respecté le budget.

---

**Question n°3 – M. Patrick RAOULT**

**Objet : Dépôt tardif d'un avis de la commune dans le cadre d'une enquête publique**

M. Raoult reproche à la municipalité d'avoir émis un avis la veille de la clôture d'une enquête publique, ce qui, selon lui, serait contraire à la procédure.

**Réponse de Mme le Maire :**

Mme le Maire confirme que l'avis de la commune a été transmis le 1er octobre 2025, soit la veille de la clôture de l'enquête publique, fixée au 2 octobre 2025.

Elle précise que ce dépôt est parfaitement légal, conforme au Code de l'environnement et aux textes régissant les enquêtes publiques.

Elle indique que l'avis a bien été pris en compte par le commissaire enquêteur et qu'il s'agissait d'un commentaire argumenté, transmis dans les délais impartis.

Elle ajoute que la commune n'a commis aucune irrégularité dans cette procédure, contrairement à ce que suggère M. Raoult.

---

**Question n°4 – M. Patrick RAOULT**

**Objet : Pourquoi Villeneuve-Saint-Denis ne bénéficie-t-elle pas d'une police municipale partagée avec une autre commune du Val d'Europe ou d'une police communautaire ?**

**Réponse de Mme le Maire :**

Mme le Maire rappelle que la création d'une police municipale est conditionnée par plusieurs critères, notamment :

- la taille de la population (Villeneuve-Saint-Denis compte environ 1 400 habitants) ;

- le volume d'actes de délinquance constatés, qui reste très limité ;
- la capacité budgétaire de la commune (budget d'environ 2 millions d'euros annuels).

Elle précise qu'à titre de comparaison, la commune de Montry (4 000 habitants) dispose d'un budget de près de 9 millions d'euros, ce qui rend la mise en place d'une police municipale soutenable.

Mme le Maire indique que la commune est actuellement intégrée au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec Val d'Europe Agglomération.

Elle précise enfin qu'une réflexion est engagée sur le recours à un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) afin de renforcer la prévention et la sécurité au niveau local, sans engager la commune dans une structure lourde.

---

#### **Question n°5 – Mme Isabelle MESBAH**

**Objet : Qu'est-il prévu pour améliorer l'accès au cimetière, sa sécurisation ainsi que son entretien ?**

Mme le Maire précise, conformément au règlement intérieur du conseil, que chaque personne a droit à deux questions ; il ne s'agit donc pas de trois questions en une.

#### **Réponse :**

M. Imbert précise que nous avons déjà réalisé des devis pour relier le cimetière au centre-bourg. Cependant, le coût est trop important : près de 300 000 euros (hors expropriation, busage et éclairage public), auxquels il faut ajouter un surcoût d'environ 30 %.

Il est possible de demander les documents à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) ; certaines demandes nécessitent toutefois une procédure spécifique.

---

#### **Question n°6 – Mme Isabelle MESBAH**

**Objet : Suivi des réunions avec les syndicats de copropriété concernant les nouveaux bâtiments**

Mme Mesbah souhaite savoir si des réunions ont eu lieu avec les syndicats des copropriétés des nouvelles résidences, et si la commune a reçu les documents attendus des promoteurs.

#### **Réponse de M. Michel BAZHERBE :**

M. Bazherbe indique que des réunions avec les syndicats et les interlocuteurs des domaines ont bien eu lieu.

Nous attendons encore les documents relatifs à l'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) ainsi que les documents officiels des promoteurs, nécessaires pour faire avancer les dossiers de rétrocession.

**Fin de séance : 19h56**

La séance est levée. Madame le Maire remercie les participants pour leur présence et leur implication.